



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>8<sup>ème</sup> séance de l'année</b>
<b><u>Séance du 28 novembre 2025</u></b>	

Date de convocation :

Le 21 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 28 novembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni exclusivement en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Etaient présents : 27 conseillers communautaires**

<b><u>Nombre conseillers :</u></b>
En exercice : 48
Présents : 27
Votants : 38 (dont 11 pouvoirs)
▪ Dont pour : 38
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

**Président** : M. Eric JALTON

**Vice-présidents** : M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau** : Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- Mme Lyliane PIQUION

**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johane DAHOMAS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- M. Dominique THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Come Philibert MOUEZA

En cours de séance :

**Autres membres du bureau** : M. Pierre THICOT- M. Jean-Luc CELIGNY

**Autres conseillers communautaires** : M. Justin DESSOUT- M. Fulbert HENRY

**Secrétaire de séance :**

M. Chazy CIRANY

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 11**

**Vice-présidents** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président) à M. Georges DAUBIN  
M. Georges BREDDENT (5<sup>ème</sup> vice-président) à M. Harry DURIMEL

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente) pouvoir à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Laisely PARAT-EDOM

**Autre membre du bureau** : Mme Corine PETRO à Mme Jacqueline FAVORINUS

**Autres conseillers communautaires** : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Mme Magaly MARCIN à Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Rosan RAUZDUEL à M. Philibert MOUEZA

En cours de séance :

**Vice-présidents** : M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

**Autre membre du bureau** : M. Fabert MICHELY à M. Fulbert HENRY

**Nombre de conseillers absents excusés : 8**

**Vice-présidents** : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres conseillers communautaires** : Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA- Mme Nadège THEOPHILE

En cours de séance :

**Vice-présidents** : Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) pouvoir à M. Teddy FOULE- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)-

**Autre membre du bureau** : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

**Nombre de conseillers absents non excusés : 2**

**Autres membres du bureau** : M. William SURDIN- Mme Tania GALVANI

*Délibération n°2025.11.08/748*

**Décision modificative n°1 :**

*Budget annexe  
environnement et cadre de vie*

**Rapporteur**

*M. Olivier ELIEZER*

Directeur général adjoint  
en charge des ressources et moyens

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **09 DEC. 2025**

- publication sur le site internet

ou notification, le : **09 DEC. 2025**

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

### **Considérant** le rapport du président ;

Les décisions modificatives permettent de modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et doivent être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la modification de la répartition des crédits entre les chapitres au budget annexe Environnement, en section de fonctionnement et d'investissement.

Il s'agit par la présente décision modificative n°1 :

### **En dépenses de fonctionnement**

La section de fonctionnement affiche un sur équilibre de 1 534 384 € suite budget modifié par la CRC.

Afin d'équilibrer cette section, et au regard du niveau d'exécution des chapitres, il est proposé d'affecter ce montant de la manière suivante :

- Augmenter de 2 474 384 € les crédits au chapitre 011 charges à caractère général
- Augmenter de 60 000 € les crédits au chapitre 012 charges de personnel
- Réduire de 1 000 000 € les crédits au chapitre 65 autres charges de gestion courante

**En dépenses d'investissement**

Au regard du niveau d'exécution des projets d'investissement et de la nature des dépenses associées, il est proposé d'ajuster la répartition des crédits de la manière suivantes :

-29 539 € sur le chapitre 20 immobilisations incorporelles

**En recettes d'investissement**

- De réduire le chapitre 13 subventions d'investissement de 1 527 688 € pour ramener la prévision au niveau exécuté.

**EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE SUITE DM 1**

ENVIRONNEMENT	BP 2025	BP CRC 2025	DM N°1 2025	BP CRC 2025 + DM 1
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>29 000 000,00 €</b>	<b>33 994 384,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>33 994 384,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté		4 410 384,00 €		4 410 384,00 €
013 Atténuation de charges				- €
70 Produits des services				- €
73 Impôts et taxes	29 000 000,00 €	29 000 000,00 €		29 000 000,00 €
74 Dotations et participations		560 000,00 €		560 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante		24 000,00 €		24 000,00 €
76 Produits financiers				- €
77 Produits spécifiques				- €
042 Opérations ordre transfert entre sections				- €
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>29 000 000,00 €</b>	<b>32 460 000,00 €</b>	<b>1 534 384,00 €</b>	<b>33 994 384,00 €</b>
011 Charges à caractère général	15 000 000,00 €	15 500 000,00 €	2 474 384,00 €	17 974 384,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	3 600 000,00 €	4 150 000,00 €	60 000,00 €	4 210 000,00 €
014 Atténuation de produits				- €
023 Virement à la section d'investissement				- €
65 Autres charges de gestion courante	10 200 000,00 €	12 610 000,00 €	- 1 000 000,00 €	11 610 000,00 €
66 Charges financières				- €
67 Charges spécifiques	- €			- €
68 Dotations aux provisions				- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €
<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>3 124 137,00 €</b>	<b>4 622 286,00 €</b>	<b>- 1 527 688,00 €</b>	<b>3 094 598,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté		1 498 149,00 €		1 498 149,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé				- €
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)				- €
13 Subventions d'investissement	2 924 137,00 €	2 924 137,00 €	- 1 527 688,00 €	1 396 449,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées				- €
21 Immobilisations corporelles				- €
021 Virement de la section de fonctionnement				- €
23 Immobilisations en cours				- €
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>3 124 137,00 €</b>	<b>3 124 137,00 €</b>	<b>- 29 539,00 €</b>	<b>3 094 598,00 €</b>
D001 Résultat d'investissement				- €
10 Dotations, fonds divers et réserve				- €
<b>Total des opérations d'équipement AP / CP</b>	<b>3 124 137,00 €</b>	<b>3 124 137,00 €</b>	<b>- 29 539,00 €</b>	<b>3 094 598,00 €</b>
chapitre 20 - AP/CP	400 027,00 €	400 027,00 €	- 29 539,00 €	370 488,00 €
chapitre 21 - AP/CP	915 149,34 €	915 149,00 €		915 149,00 €
chapitre 23 - AP/CP	1 808 960,66 €	1 808 961,00 €		1 808 961,00 €
13 Subventions d'Investissement versées				- €
16 Remboursement d'emprunt				- €
20 Immobilisations incorporelles				- €
204 Subvention d'équipements versées				- €
21 Immobilisations corporelles				- €
23 Immobilisations en cours				- €
27 Autres immobilisations financières				- €
041 Opérations patrimoniales				- €

L'équilibre des sections est maintenu.

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,****ARTICLE 1-** L'adoption des mouvements de crédits suivants :**BUDGET ENVIRONNEMENT**

ENVIRONNEMENT	BP 2025	BP CRC 2025	DM N°1 2025	BP CRC 2025 + DM 1
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>29 000 000,00 €</b>	<b>33 994 384,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>33 994 384,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté		4 410 384,00 €		4 410 384,00 €
013 Atténuation de charges				- €
70 Produits des services				- €
73 Impôts et taxes	29 000 000,00 €	29 000 000,00 €		29 000 000,00 €
74 Dotations et participations		560 000,00 €		560 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante		24 000,00 €		24 000,00 €
76 Produits financiers				- €
77 Produits spécifiques				- €
042 Opérations ordre transfert entre sections				- €
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>29 000 000,00 €</b>	<b>32 460 000,00 €</b>	<b>1 534 384,00 €</b>	<b>33 994 384,00 €</b>
011 Charges à caractère général	15 000 000,00 €	15 500 000,00 €	2 474 384,00 €	17 974 384,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	3 600 000,00 €	4 150 000,00 €	60 000,00 €	4 210 000,00 €
014 Attenuation de produits				- €
023 Virement à la section d'investissement				- €
65 Autres charges de gestion courante	10 200 000,00 €	12 610 000,00 €	- 1 000 000,00 €	11 610 000,00 €
66 Charges financières				- €
67 Charges spécifiques	- €			- €
68 Dotations aux provisions				- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 124 137,00 €</b>	<b>4 622 286,00 €</b>	<b>- 1 527 688,00 €</b>	<b>3 094 598,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté		1 498 149,00 €		1 498 149,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé				- €
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)				- €
13 Subventions d'investissement	2 924 137,00 €	2 924 137,00 €	- 1 527 688,00 €	1 396 449,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées				- €
21 Immobilisations corporelles				- €
021 Virement de la section de fonctionnement				- €
23 Immobilisations en cours				- €
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 124 137,00 €</b>	<b>3 124 137,00 €</b>	<b>- 29 539,00 €</b>	<b>3 094 598,00 €</b>
D001 Résultat d'investissement				- €
10 Dotations, fonds divers et réserve				- €
Total des opérations d'équipement AP / CP	3 124 137,00 €	3 124 137,00 €	- 29 539,00 €	3 094 598,00 €
chapitre 20 - AP/CP	400 027,00 €	400 027,00 €	- 29 539,00 €	370 488,00 €
chapitre 21 - AP/CP	915 149,34 €	915 149,00 €		915 149,00 €
chapitre 23 - AP/CP	1 808 960,66 €	1 808 961,00 €		1 808 961,00 €
13 Subventions d'investissement versées				- €
16 Remboursement d'emprunt				- €
20 Immobilisations incorporelles				- €
204 Subvention d'équipements versées				- €
21 Immobilisations corporelles				- €
23 Immobilisations en cours				- €
27 Autres immobilisations financières				- €
041 Opérations patrimoniales				- €

L'équilibre des sections est maintenu.

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 10 08 NOV 2025

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le président

Le 10<sup>ème</sup> vice-président

Eric JALTON



Chazy CIRANY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 09 DEC. 2025

